

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1730

14 juillet 2008

### SOMMAIRE

AddedValue S.A. ....	83002	Immobilière Bintener- Klein-Paquet S.A. ....	83022
Afilor S.A. ....	82998	Inhalux ....	82999
Arlvest S.A. Holding ....	83005	ITX S.A. ....	82994
Azalée S.A. ....	82997	Jenebe International S.à r.l. ....	82995
Baltic Property Trust Optima S.A., Sicar .....	83003	KERN Nouvelle Société S.à r.l. ....	83000
BRGEOF G Debt S.à r.l. ....	83027	La Financière de Luxembourg S.A. ....	83006
City Developments S.A. ....	83001	Locatrans S.à.r.l. ....	83010
Cothema International S.A. ....	82996	Metex S.A. ....	83006
CSC Investments ....	82998	Mills Corporation (Finance) S.à.r.l. ....	83006
DB Investments ....	83007	Miroglio Finance Services S.A. ....	82994
Delphirica Investments S.à r.l. ....	82997	Miroglio Textiles S.A. ....	82996
DIPSIE S.à rl ....	83004	Mobilito s.à r.l. ....	83037
Dominik S.à r.l. ....	83003	Modern Re S.A. ....	83002
D & S Coiffure s.à r.l. ....	83025	Montparin A.G. ....	83009
Eagle Funding S.A. ....	82996	More S.à r.l. ....	83005
East Investments Holding Company s.à.r.l. .....	82999	Neurath S.A. ....	83009
Entreprise électrique Georges ....	83001	P.H.P. Pizzeria du Nord S.à r.l. ....	83011
Epsilone ....	83001	Piramid Investment Solutions S.A. ....	83000
Europartenaires S.A. ....	83007	Piramid Investment Solutions S.A. ....	83000
European Fund Services S.A. ....	83005	PPF Brittany S.C.A. ....	82999
Eurotecnica Group S.A. ....	82998	PPF Tivoli S.à r.l. ....	82999
Exchange Partners Limited S.A. ....	83006	Q.N.T. S.A. ....	83008
FILP Core Luxco I Sàrl ....	83012	Scandinavian SP S. à r. l. ....	83040
Fisch Fund Services AG ....	83000	Soboss S.A. ....	83007
Flator Finance S.A. ....	82995	Société Immobilière de l'Arsenal ....	83010
Flator Finance S.A. ....	82997	Sogecore Employee Benefits S.A. ....	82998
Flator Finance S.A. ....	82995	Sogecore Participations S.A. ....	83004
FRE04 S.A. ....	83009	Tramacor S.A. ....	83008
Gala International S.A. ....	83009	Walulux S.A. ....	82994
G.P. New Energy S.A. ....	83002	WestPlan Industrie Holding A.G. ....	83007
Hoctofin S.A. ....	83011	WestPlan Industrie Holding A.G. ....	83008
Holzbau & Bedachungen Mertens Bruno GmbH ....	83035	WestPlan Industrie Holding A.G. ....	83008

**ITX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 54.057.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 abrégé conformément à l'article 79 de la loi du 19 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Pour ITX S.A.

Monsieur Romain THILLENS

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2008082378/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10888. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---

**Walulux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 25.251.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

*Gérant / Gérant*

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008082362/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR04012. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---

**Miroglio Finance Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 138.911.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 28 avril 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer en qualité d'administrateur délégué Monsieur Maurizio CASSINELLI, demeurant 16, via delle Scuole CH- 6901 Lugano, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.04.2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Umberto CASSINELLI / Stefano DE MEO

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008082332/43/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05695. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---

**Flator Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 34.951.

Le bilan au 30/11/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

*Gérant / Gérant*

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008082352/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09548. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**Flator Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 34.951.

Le bilan au 30/11/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

*Gérant / Gérant*

J.P. Van Keymeulen / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008082353/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09548. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**Jenebe International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.491.250,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.602.

*Extrait des décisions des associés prises en date du 25 mai 2007*

Monsieur Pascal Leclerc, employé privé, né le 4 décembre 1966 à Longwy, (France) résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et Monsieur Jean-Louis Camuzat, employé privé, né le 1<sup>er</sup> septembre 1963 à Fontenay-aux-Roses (France), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, ont été nommés gérants B de la société, pour une période illimitée. (en remplacement de Messieurs Keith Mc Shea et Godfrey Abel, démissionnaires).

POUR PUBLICATION

*Pour JENEBE INTERNATIONAL, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008082313/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10835. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**Eagle Funding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 115.915.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Avril 2008*

- Est nommé commissaire aux comptes Fiduciaire Patrick Sganzerla S.a r.l, 17, rue des jardiniers, L-1835 Luxembourg en remplacement de Elpers & Co Réviseurs d'entreprises S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L- 1724 Luxembourg
- Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 17 Juin 2008.

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2008082350/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09601. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**Cothema International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 34.299.

Le bilan au 31 /12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

*Gérant / Gérant*

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008082351/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09851. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**Miroglio Textiles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 138.910.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 28 avril 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer en qualité d'administrateur délégué Monsieur Maurizio CASSINELLI, demeurant 16, via delle Scuole, CH-6901 Lugano, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.04.2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Umberto CASSINELLI / Stefano de MEO

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008082334/43/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03640. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**Flator Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 34.951.

Le bilan au 30/11/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

*Gérant / Gérant*

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008082355/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09550. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**Azalie S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 33.506.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

*Gérant / Gérant*

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008082354/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09542. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**Delphirica Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 964.425,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 80.575.

*Extrait des décisions des associés prises en date du 25 mai 2007*

Monsieur Jean-Louis Camuzat, né le 1<sup>er</sup> septembre 1963 à Fontenay-aux-Roses, (France) résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et Monsieur Pascal Leclerc, né le 4 décembre 1966 à Longwy (France), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, ont été nommés gérants B de la société, pour une période illimitée. (en remplacement de Messieurs Keith Mc Shea et Godfrey Abel, démissionnaires).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR PUBLICATION

*Pour DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008082312/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10834. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**Aflor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 56.058.

—  
EXTRAIT

1. Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 juin 2008 que le mandat de commissaire aux comptes de Madame Sylvie PORTENSEIGNE, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est renouvelé pour une période de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

2. Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société en date du 24 juin 2008 que Monsieur Gaston ENGEL, demeurant à F-57890 Porcellette, 18, avenue Jean-Pierre Couturier, est nommé Président du Conseil d'Administration, conformément à l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008082344/323/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11116. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---

**CSC Investments, Société Anonyme,  
(anc. Eurotecnica Group S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 71.006.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CSC INVESTMENTS*

FIDALUX S.A.

*Le Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2008082380/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10886. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---

**Sogecore Employee Benefits S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 38.224.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2007*

*Quatrième Résolution: Nominations statutaires*

a) Les mandats de MM. Jean THILLY, Gilles COREMANS et de la société Sogecore Participations prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils se représentent au suffrage des membres de celle-ci. Ils sont réélus à l'unanimité, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

b) Le mandat du Commissaire aux comptes Mme Sophie VANDEVEN, est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008082337/689/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08366. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---

**PPF Tivoli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 131.447.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082552/4191/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10222. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080094067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---

**Inhalux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 35.678.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008082547/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR07952. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080093985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---

**PPF Brittany S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 128.068.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082553/4191/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10220. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080094066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---

**East Investments Holding Company s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 110.669.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour East Investments Holding Company S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008083276/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09169. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080095139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

---

**Fisch Fund Services AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 51.063.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2008.

Pour FISCH FUND SERVICES A.G.

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008082991/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03657. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

---

**Piramid Investment Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 116.944.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008083378/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10896. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

---

**Piramid Investment Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 116.944.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008083379/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10894. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

---

**KERN Nouvelle Société S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E. Est.  
R.C.S. Luxembourg B 54.310.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.07.2008.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259, ROUTE D'ESCH, L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008082987/596/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06392. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

---

**Epsilon, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8052 Bertrange, 10, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 113.227.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083381/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10914. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

---

**City Developments S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 16.117.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 7 mars 2008*

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Carlo SCHLESSER, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, né le 30 août 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Alain RENARD, employé privé, né le 18 juillet 1963 à Liège, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

2. La société LOUV S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, ne se présentant plus aux suffrages, il ne sera pas pourvu à son remplacement.

3. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Certifié sincère et conforme

CITY DEVELOPMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008083429/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10043. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

---

**Entreprise électrique Georges, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9, Plateau Altmünster.  
R.C.S. Luxembourg B 17.009.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.07.2008.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259, route d'esch, L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008082984/596/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06396. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

---

**AddedValue S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 102.378.

Les soussignés actionnaires de la AddedValue S.A,

1. Madame Danièle LEESCH, demeurant à Tuntange
2. Monsieur Paul FRITSCH, demeurant à Tuntange
3. Monsieur Robert HORNUNG, demeurant à Luxembourg
4. Monsieur Will KREUTZ, demeurant à Luxembourg

conviennent à l'unanimité des modifications suivantes au Conseil d'Administration

Démissions:

La société accepte la démission de:

- a. Monsieur Will KREUTZ comme administrateur délégué
- b. Monsieur Robert HORNUNG comme administrateur délégué

Nominations:

La société nomme:

- a) comme administrateur et (ainsi approuvé) administrateur délégué, Monsieur Patrick KREINS, directeur administratif, né le 22 décembre 1963 à Luxembourg, demeurant à L-4797 Linger, 15, rue Nicolas Jacqué
- b) comme administrateur Monsieur François d'HUART, directeur technique, né le 28 octobre 1971 à Luxembourg, demeurant à L-1466Luxembourg, 10, rue Jean Engling.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008083438/207/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04651. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

**Modern Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 34.097.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société MODERN RE S.A.*

SINSER (Luxembourg) SARL

Signature

Référence de publication: 2008082990/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05867. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

**G.P. New Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 115.174.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

*Pour G.P. New Energy SA.*

Signature

Référence de publication: 2008082997/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09595. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

**Dominik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 16, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 121.279.

*Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la société en date du 21 juin 2008 à 15h00 tenue au 142, rue Albert Unden L-2652 Luxembourg*

L'Assemblée est ouverte à 15 heures.

Tous les actionnaires étant dûment présents, l'Assemblée procède à la constitution de son bureau.

Est nommé:

- Président: M. Patrick HOSTI
- Secrétaire: M. Jean-Pierre INVERNIZZI
- Scrutateur: M. Mikaël MARTINEZ

Et passe à l'unique point à l'ordre du jour qui est le suivant:

Approbation de la cession de 60 parts sociales du capital de la société DOMINIK s.à r.l. appartenant à JOHN K. S.A. à Monsieur Mikaël MARTINEZ

L'Assemblée, à l'unanimité, donne l'agrément pour que la société JOHN K. S.A. cède, ce jour, 60 parts sociales lui appartenant dans la société DOMINIK s.à r.l. à M. Mikaël MARTINEZ dans le respect des termes du contrat de cession de parts sociales établi ce jour 21 juin 2008 entre les parties concernées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h30.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008083552/8655/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. LSO-CS00266. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

**Baltic Property Trust Optima S.A., Sicar, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.456.

*Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 avril 2008*

1. Les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- M. Torben SCHØN, juriste, demeurant professionnellement à DK-2100 Copenhague, Langelinie Allé 35, président du conseil d'administration;
- M. Peter HOEJLAND, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à DK-1620 Copenhague V, Vesterbrogade 6D, vice-président du conseil d'administration;
- M. Alain HEINZ, expert-comptable, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- M. Antti MANTILA, directeur de sociétés, demeurant à SF-00100 Helsinki, 44.7 Aleksanderinkatu;
- M. Leif HASAGER, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à DK-2500 Valby, 13 Skov Bogards Allé.

2. Le mandat de réviseur d'entreprises de la société anonyme ERNST & YOUNG, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, parc d'Activité Syrdall, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

BALTIC PROPERTY TRUST OPTIMA S.A., SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008082326/6341/28.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07056. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**DIPSIE S.à rl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 6A, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 120.474.

—  
EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privé du 5 juin 2008 que:  
le capital de la société "DIPSIE S.à rl.", se trouve actuellement réparti comme suit:

	Parts
- Monsieur Steve SCHWEITZER, ingénieur industriel, demeurant à L-6913 Roodt-sur-Syre, 14, am Widdebi- bi- . . . . .	255
- Monsieur Pierre SCHWEITZER, maître technicien, demeurant à L- 6913 Roodt-sur-Syre, 14, am Widdebi- bi- . . . . .	245
TOTAL: CINQ CENTS PARTS SOCIALES: . . . . .	500

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- d'accepter à compter du 5 juin 2008 la démission:
- de Monsieur Giuseppe RANERI, technicien, demeurant à L-3323 Bivange, 5a, rue de Kockelscheuer, de sa fonction de gérant administratif de la prédite société.
- de nommer à compter à compter du 5 juin 2008 pour une durée indéterminée:
- dans la fonction de gérant unique: Monsieur Steve SCHWEITZER, prédit.
- de préciser que vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 juin 2008.

Pour Aloyse BIEL

Le notaire

Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2008083444/203/31.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09380. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

---

**Sogecore Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 70.900.

—  
Extrait du procès-verbal de Assemblée Générale Ordinaire du 2 août 2007

*Sixième résolution: Nominations*

a) Le mandat de Monsieur Jean THILLY, Administrateur- Président Exécutif, vient à échéance à l'issue de cette Assemblée Générale. Il est rééligible et se présente au suffrage des membres.

Il est réélu, à l'unanimité, comme Administrateur- Président Exécutif pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

b) MM Gilles COREMANS, Pierre Claude PERRENOUD, Ralph SNEDDEN et Marc WIERS dont les mandats viennent à échéance à l'issue de cette Assemblée Générale, se représentent au suffrage des membres de celle-ci.

Ils sont réélus à l'unanimité pour un an, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

c) Mme Sophie VANDEVEN, dont le mandat de Commissaire aux Comptes prend fin à l'issue de cette Assemblée se représente.

Elle est réélue à l'unanimité pour une durée de un an.

Signature.

Référence de publication: 2008082310/689/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08352. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---

**European Fund Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.  
R.C.S. Luxembourg B 77.327.

—  
*Extrait de la résolution de l'Assemblée Générale du 17 juin 2008*

L'Assemblée Générale du 17 juin 2008 a pris les résolutions suivantes:

- Election des membres du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale en 2009:

Alain Closier, Membre du Conseil d'Administration

Domicile: 82, avenue Niel, F-75017 Paris

Né le: 04.03.1952 à Paris / France

Bruno Prigent, Membre du Conseil d'Administration

Domicile: Résidence Castellina Parc, 30, rue Geneviève Couturier,  
F-92500 Rueil Malmaison

Né le: 04.01.1956 à Meaux / France

Pascal Bérichel, Membre du Conseil d'Administration

Domicile: 17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg

Né le: 23.11.1960 à Dinan / France

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082338/1879/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. LSO-CS00315. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**More S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 62, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 42.173.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.07.2008.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259, ROUTE D'ESCH, L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008082980/596/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06403. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

**Arvest S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.  
R.C.S. Luxembourg B 74.573.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 12 juin 2008 que le siège social est transféré avec effet immédiat du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Pour ARLVEST S.A. HOLDING

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008083352/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10389. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

**La Financière de Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 28.401.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/06/08.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008082629/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09126. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---

**Metex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 39.637.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/06/08.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008082630/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08487. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---

**Mills Corporation (Finance) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 93.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082619/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10314. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---

**Exchange Partners Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 13.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082624/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09458. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---

**Soboss S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 108.299.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/06/08.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008082627/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09128. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080094182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---

**Europartenaies S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 30.271.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/06/08.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008082628/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09127. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080094181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---

**WestPlan Industrie Holding A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 59.869.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082735/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. LSO-CS00012. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080094290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---

**DB Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 85.905.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008082739/5770/12.

(080094041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---

**WestPlan Industrie Holding A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

R.C.S. Luxembourg B 59.869.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082738/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. LSO-CS00010. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.**WestPlan Industrie Holding A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

R.C.S. Luxembourg B 59.869.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082740/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. LSO-CS00009. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.**Tramacor S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.615.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/06/08.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008082635/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08477. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.**Q.N.T. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.810.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/07/2008.

Pour Q.N.T. S.A.

Signature

Référence de publication: 2008082636/6878/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. LSO-CS00085. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**Gala International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 48.437.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/06/08.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008082634/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08479. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---

**FRE04 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 133.288.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1/7/08.

Pour réquisition

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008082645/320/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10496. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---

**Neurath S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 60.202.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082754/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11131. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---

**Montparin A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 111.803.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082755/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. LSO-CS00253. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---

**Société Immobilière de l'Arsenal, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 6.239.

*Décision des gérants*

En vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par l'article 9 des statuts de la SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ARSENAL, les gérants nomment comme mandataire:

Monsieur Jean-Paul ROSSIGNON

adresse professionnelle au 11, avenue Emile REUTER, L-2420 Luxembourg.

Le mandataire peut valablement engager la présente Société par sa signature conjointement avec celle d'un gérant.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

*SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ARSENAL*

Monsieur Vincent DECALF / Monsieur Jean Charles FERRE

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2008083434/45/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00378. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080094722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

**Locatrans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Bâtiment CLB - Container Terminal.

R.C.S. Luxembourg B 59.239.

*Constatation de cession de parts sociales*

Suite à une convention de cession de parts sociales sous seing privé, en date du 11/04/2008 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société LOCATRANS S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

	Parts sociales
Monsieur Romain BELOTTI, responsable technique, demeurant à F-57600 Forbach, 29A, rue Bauer: cent parts sociales .....	100
Monsieur Daniel KLEIN, responsable administration des ventes, demeurant à F-57350 Stiring-Wendel, 2, rue de la Ferme: cent parts sociales: .....	100
Monsieur Fabrice RAVENEL, directeur technique, demeurant à F-57150 Creutzwald, 12, rue du cimetière: cent parts sociales .....	100
Monsieur José DE PAIVA, formateur conducteurs, demeurant à F-57200 Blies-Ebersing, 28, rue du Val de Blies: cent parts sociales .....	100
La société à responsabilité limitée HABIT S.à.r.l., ayant son siège social à F-57500 Saint-Avold, Zone de l'Eu-roport - Saint Avold inscrite au registre de commerce de Sarreguemines TI 439 498 189: neuf mille six cents parts sociales .....	9.600
Total: dix mille parts sociales .....	<u>10.000</u>

Bettembourg, le 11/04/2008.

Pour extrait conforme

HABIT S.à.r.l.

*Associé*

Romain BELOTTI / Daniel KLEIN / Fabrice RAVENEL / José DE PAIVA

*Les associé*

*Signatures*

*Le gérant*

Référence de publication: 2008083462/503/34.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08663. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080095152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

**P.H.P. Pizzeria du Nord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9714 Clervaux, 35, Klatzewee.

R.C.S. Luxembourg B 117.559.

L'an deux mille huit, le trente juin

Les associés de la société à responsabilité limitée: P.H.P. PIZZERIA DU NORD SARL RCB N ° 117559, sis 35 Klatzewee L-9714 CLERVAUX ont tenu une assemblée générale extraordinaire:

*Ordre du jour:*

- Cession de parts sociales
- Démission de la gérante technique et nomination d'un nouveau gérant technique

*Première résolution*

Madame SEABRA VENTURA OLIVE IRA Helena Cristina demeurant 3B, rue Jinken L-9909 TROISVIERGES cède ses 50 parts sociales pour la somme de un euro symbolique à Monsieur PAIS CUNHA Nuno Miguel - Chauffeur de taxis - demeurant 3B, rue Jinken L-9909 TROISVIERGES

*Deuxième résolution*

Madame SEABRA VENTURA OLIVEIRA Helena Cristina demeurant 3B, rue Jinken L-9909 TROISVIERGES démissionne de son poste de gérante technique.

Madame FREITAS DE CASTRO Sandra demeurant 18, route de Reisdorf L-6311 BEAUFORT est nommée gérante technique de la société à compter de ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16 heures.

Signé: PAIS CUNHA Nuno Miguel, SEABRA VENTURA OLIVEIRA Helena Cristina.

Fait à ESCH/ALZETTE, le 30.06.2008.

PAIS CUNHA N. M. / SEABRA VENTURA OLIVEIRA H. C.

Référence de publication: 2008083566/800990/27.

Enregistré à Diekirch, le 2 juillet 2008, réf. DSO-CS00018. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080095120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

**Hoctofin S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.554.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 avril 2008*

**Résolutions:**

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Luca Checchinato, employé privé, né le 6 décembre 1960 à San Bellino (RO) Italie, demeurant professionnellement 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, président;

Dominique Audia, employé privé, né le 16 mars 1965 à Metz (France), demeurant professionnellement 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Irène Acciani, employée privée, née le 29 mai 1968 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant professionnellement 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008082825/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10444. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**FILP Core Luxco I Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.603.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day in the month of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared the following:

"First Industrial, L.P." a limited partnership governed by the laws of the state of Delaware, United States of America, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808,

represented by Mr Nicolas GAUZÈS, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Chicago, in April 2008.

which proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up.

**Chapter I. Form, name, registered office, object, duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "FILP Core Luxco I SARL".

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposing of interests in Luxembourg and/ or in foreign companies, the acquisition, holding and disposing of real estate assets in Luxembourg or abroad, as well as the administration, development, leasing and management of its assets.

The Company may provide loans and other kind of financing and grant guarantees or securities in any kind or form to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also use its funds to invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the applicable laws or by these Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Chapter II. Capital, shares**

**Art. 5. Capital.** The issued capital of the Company is set at sixty-seven thousand euros (EUR 67,000.-) divided into sixty-seven thousand (67,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder (s) or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders and the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the shareholders representing at least three quarters of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law, in view of their immediate cancellation.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) voting with the quorum and majority rules set by the applicable laws or by these Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed and administered by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) will be elected by the shareholder(s), which will determine the duration of his (their) mandate and their number. The Manager(s) are eligible for re-election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") and class B Managers (the "Class B Managers").

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to shareholder(s) are in the competence of the Managers.

**Art. 11. Representation of the Company - Delegation of Powers.** The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers and Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will also be bound by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such power

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three days written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place and the agenda of the meeting. Any Manager may waive his right to be convened as set out above. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of two Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one Class A Manager and one Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such decisions shall require the vote of at least one Class A Manager and one Class B Manager.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Recording of the resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any Manager.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to the approval of the shareholder(s), the Managers may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by him/them in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that one or more of the Managers of the Company have or may have any personal interest in any transaction of the Company, they shall make known to the other Manager(s) such personal interest. The conflicted Manager(s) shall not consider or vote on any such transaction and such transaction and such Managers' interest therein shall be reported to the shareholder(s).

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any Manager is only liable for the performance of his duties.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the relevant Manager or officer may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the laws the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The auditors, if any, will be elected by the shareholder(s), which will determine the duration of their mandate. The auditors are eligible for re-election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, the resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholder. Should the resolutions to be adopted be sent by the Manager(s) to the shareholders, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolutions, cast their written vote and return it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting by the Manager(s), the auditors or shareholders representing half of the corporate capital. The convening notice will specify the time and place and the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting should be held in the Grand Duchy of Luxembourg. They may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the applicable laws and these Articles of Incorporation.

**Art. 20. Annual General Meeting of Shareholders.** The annual general meeting of shareholders to be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, except if circumstances of force majeure require it to be held abroad, as may be specified in the notice convening the meeting on the first Wednesday of June each year at 9.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Procedure and Vote at Meetings.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder.

Any resolution the purpose of which is to amend the present Articles of Incorporation or the adoption of which is subject by virtue of the applicable laws or these Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, will be taken by (i) a majority of shareholders in number (ii) representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by the applicable laws or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital. If such majority is not reached at the first meeting or consultation in writing, the shareholders shall be convened or consulted a second time and resolutions will then be taken by a majority of the votes cast notwithstanding the proportion of the capital represented.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxy holders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by one Manager.

#### **Chapter V. Financial year, financial statements, allocation of profits**

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 23. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 24. Appropriation of Profits.** From the net profits of the Company, five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s) as dividend, each share entitling to the same proportion in such distribution.

Subject to the conditions fixed by law and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Chapter VI. Dissolution, liquidation**

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s), voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the managers or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### **Chapter VII. Applicable law**

**Art. 26. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been adopted, "First Industrial, L.P.", prenamed, declared to subscribe for sixty-seven thousand (67,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to fully pay in cash the nominal value of these shares.

The amount of sixty-seven thousand euro (EUR 67,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

##### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro.

##### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2008.

##### *Shareholder's resolutions*

###### *First resolution*

The number of Managers is set at four (4) and the following persons are appointed as Managers for an unlimited duration:

###### *Class A Managers:*

- Mr David Paul Draft, Executive Vice President of Operations, born on June 7, 1951 in Michigan (United-States), having a professional address at Corporate Village, Davos Building - 7th floor, Da Vincilaan 7, 1930 Zaventem.

- Mr Jan E.M Scheers, Managing Director, born on May 28, 1960 in Willebroek (Belgium), having a professional address at Corporate Village, Davos Building - 7th floor, Da Vincilaan 7, 1930 Zaventem.

###### *Class B Managers:*

- Mr Philippe Salpetier, private employee, with professional address at Alter Domus S.à r.l., 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

- Mr Jean-Philippe Fiorucci, private employee with professional address at Alter Domus S.à r.l., 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

###### *Second Resolution*

The registered office shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

First Industrial L.P., un limited partnership de droit de l'état du Delaware, États-Unis d'Amérique ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808,

représentée par Maître Nicolas GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago, en avril 2008.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant agissant comme mentionné ci-dessus a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, dénomination, siège, objet, durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "FILP Core Luxco I SARL".

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une résolution des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une résolution des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, ils pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle demeura régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations de sociétés au Luxembourg et/ou à l'étranger, l'acquisition, la détention et la cession d'actifs immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la mise en valeur, la location et la gestion de ses actifs.

La Société peut accorder des prêts ou tout autre forme de financement, consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans des droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

De manière générale, la société peut exercer toutes transactions qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises conformément aux dispositions légales ou, le cas échéant, aux présents Statuts pour toute modification des présents Statuts.

### Chapitre II. Capital, parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à soixante-sept mille euros (EUR 67,000.-) divisé en soixante-sept mille (67,000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront versées les primes payées pour toutes nouvelles parts sociales. Le solde de ce compte peut être utilisé pour rembourser les associés en cas de rachat de parts sociales par la Société, pour compenser toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions aux associés ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing-privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales, en vue de leur annulation immédiate.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution du/des associés statuant aux conditions de quorum et de majorité requises conformément aux dispositions légales ou, le cas échéant, aux présents Statuts pour toute modification des présents Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoins d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront élus par les associés, qui détermineront la durée de leur mandat ainsi que leur nombre. Les Gérants sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Représentation de la Société - Délégation de pouvoirs.** A l'égard des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifiés les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de chaque catégorie.

La Société peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de son choix.

La Société sera également engagée par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été confié par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous les participants, une convocation écrite sera adressée à tous les Gérants pour toute réunion du Conseil de Gérance au moins trois (3) jours avant la date prévue pour cette réunion par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit. Cette convocation indiquera la date, le lieu et l'ordre du jour de cette réunion. Tout Gérant peut renoncer à son droit d'être convoqué conformément à la procédure décrite ci-dessus. Aucune convocation spéciale pour les réunions se tenant à des dates et à des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance ne sera requise.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège social ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si deux des Gérants en fonction sont présents ou représentés, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés à cette réunion sous réserve que, dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, les dites décisions ne pourront être adoptées qu'avec le vote d'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, sera considérée comme régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée au cours d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations demeureront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par tout Gérant.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'accord du/des associés, les Gérants peuvent être rémunérés pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposés dans le cadre de leur fonction ou pour la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne ayant les liens ci-dessus décrit avec une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, en raison de l'appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, dans l'hypothèse où un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, ils en aviseront les autres Gérants. Le Gérant ayant un conflit d'intérêt ne pourra prendre part au vote sur cette transaction et celle-ci de même que l'intérêt du Gérant sera porté à la connaissance des associés.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée est conclue à des conditions de marché normales et qu'elle porte sur une opération courante de la Société.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant est uniquement responsable de l'accomplissement de ses fonctions.

La Société indemniserait tout Gérant ou fondé de pouvoirs ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous les frais raisonnables qu'ils auront exposés à la suite de leur comparution en tant que défendeurs au cours d'actions en justice, de procès ou de poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et dont ils ne peuvent obtenir indemnisation, exception faite pour les cas où ils seront déclarés coupables pour négligence grave ou mauvaise administration volontaire. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et pour lesquelles la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas manqué à ses devoirs. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 17. Auditeur.** Sauf dans les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, et en particulier ses documents comptables, doivent, dans les cas prévus par les dispositions légales, être vérifiés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui ne doivent pas nécessaire être associé.

Les commissaires aux comptes, le cas échéant, seront élus par les Associés qui détermineront la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 18. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dès lors, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 Août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25), ces derniers peuvent prendre des résolutions par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux Associés,

les associés sont tenus d'exprimer leur vote par écrit et de l'envoyer dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale dans un délai de huit (8) à compter de la convocation adressée par lettre recommandée par le/les Gérants, les commissaires aux comptes et les associés représentant la moitié du capital social. La convocation indiquera la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, se tiendront au Grand-Duché du Luxembourg. Elles pourront se tenir à l'étranger si des circonstances de force majeure l'exigent.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Pouvoirs des Associés.** Les/les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par la loi ou par les présents Statuts.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, devant se tenir lorsque la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché du Luxembourg tel qu'indiqué dans l'avis de convocation le premier mercredi de juin chaque année à 9.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Procédure - Vote.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'avoir la qualité d'associé pour participer à une assemblée.

Toute décision destinée à modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par (i) une majorité en nombre des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation ou consultation par écrit, les associés seront de nouveau convoqués ou consultés et les résolutions seront alors adoptées, sur deuxième convocation, à la majorité des voix exprimées sans tenir compte de la part du capital représenté.

Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents ou par leur mandataire ou par le président, le secrétaire, le scrutateur de l'assemblée si un tel bureau a été désigné.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par les associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par tout Gérant.

## Chapitre V. Année sociale, comptes annuels, affectation des bénéfices

**Art. 22. Exercice Social.** L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'approbation du/des associés.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices de l'exercice, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer avec tout bénéfice reporté à nouveau, réserves distribuables ou prime d'émission, aux associés comme dividendes, chaque part sociale donnant droit à une même part de cette distribution.

Les Gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI.- Dissolution, liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les Gérants ou toute autre personne (personne physique ou morale) nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, les produits nets de liquidation seront répartis entre tous les associés de manière à permettre de manière globale une répartition ayant le même résultat économique que les règles de distribution fixées pour le paiement de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 26. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été adoptés, "First Industrial L.P.", prénommée, a déclaré souscrire soixante-sept mille (67.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro, (1,- EUR) par part sociale et libérer intégralement en espèces la valeur nominale de ces parts sociales.

Le montant de soixante-sept mille euros (EUR 67.000,-) étant dès cet instant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros.

### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 2008.

### *Résolutions de l'associé unique*

#### *Première résolution*

Le nombre de Gérants est fixé à quatre (4) et les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants pour une période indéterminée:

#### *Gérants de Catégorie A:*

- Monsieur David Paul Draft, Vice Président Directeur des opérations, né le 7 juin 1951 dans le Michigan (Etats-Unis), ayant résidence professionnelle à Corporate Village, Davos Building - 7th floor, Da Vincilaan 7, 1930 Zaventem.
- Monsieur Jan E.M Scheers, Administrateur Délégué, né le 28 mai 1962 à Willebroek (Belgique), ayant résidence professionnelle à Corporate Village, Davos Building - 7th floor, Da Vincilaan 7, 1930 Zaventem

#### *Gérants de Catégorie B:*

- Monsieur Philippe Salpetier, employé privé, ayant résidence professionnelle auprès de Alter Domus S.à r.l., 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg).
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, ayant résidence professionnelle auprès de Alter Domus S.à r.l., 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg).

#### *Seconde résolution*

Le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg), Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 juin 2008. Relation: EAC/2008/8444. — Reçu trois cent trente-cinq Euros (67.000.- à 0,5 % = 335,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> JUILLET 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008083854/239/552.

(080095536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

### **Immobilière Bintener- Klein-Paquet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 139.581.

#### — STATUTS

L'an deux mil huit, le cinq juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Fred BINTENER, dirigeant de société, demeurant à L-8184 Kopstal, 20, rue de Luxembourg.
  - 2.- Monsieur Tom KLEIN, dirigeant de société, demeurant à L-8710 Boevange, 29, Cité Nock.
  - 3.- Monsieur Michael PAQUET, dirigeant de société, demeurant à D-54675 Koerperich, 23 Hoehenstrasse.
- Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de IMMOBILIERE BINTE-  
NER- KLEIN-PAQUET S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Kehlen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans toutefois que cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la détention, la location, et la mise en valeur d'immeubles sis à Luxembourg ou à l'étranger.

L'objet de la Société est, également, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président; en cas d'empêchement du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ainsi que les délégués à la gestion journalière, dans le cadre de cette gestion, peuvent également conférer des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes de leur choix.

**Art. 10.** La société est valablement engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

### Assemblée Générale

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois d'avril à 11.00 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales; de telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélè-

vement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale qui décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2009.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes préqualifiées, telles que représentées, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Fred BINTENER, prénommé, cinquante-deux actions . . . . .	52
2.- Monsieur Tom KLEIN, prénommé, vingt-quatre actions . . . . .	24
3.- Monsieur Michael PAQUET, prénommé, vingt-quatre actions . . . . .	24
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 2.000,- EUR.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, agissant comme il est dit, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - 1.- Monsieur Fred BINTENER, dirigeant de société, demeurant à L-8184 Kopstal, 20, rue de Luxembourg.
  - 2.- Monsieur Tom KLEIN, dirigeant de société, demeurant à L-8710 Boevange, 29, Cité Nock.
  - 3.- Monsieur Michael PAQUET, dirigeant de société, demeurant à D-54675 Koerperich, 23 Hoehenstrasse.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire la société Auxiliaire Générale d'Entreprises, ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.
- 5) Le siège social est fixé à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

#### *Réunion du Conseil d'Administration*

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société IMMOBILIERE BINTENER-KLEIN-PAQUET S.A.

Lesquels membres présents ou représentés, respectivement intervenus, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils ont désigné administrateur-délégué Monsieur Fred BINTENER, préqualifié, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ou à leur représentant, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec nous, notaire le présent acte.

Signé: F. BINTENER, T. KLEIN, M. PAQUET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008. Relation: LAC/2008/23581. - Reçu à 0,5 %: cent cinquante cinq euros (155 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 JUIN 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008083036/211/167.

(080094920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

### **D & S Coiffure s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 74, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 139.583.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le douze juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

#### ONT COMPARU:

1.- Madame Dina MAIA FIEL, coiffeuse, née à Luxembourg le 11 novembre 1978, demeurant à L-4976 Bettange-sur-Mess, 21, rue du Kiem.

2.- Madame Susana DE PEDROSO FERREIRA, coiffeuse, née à Coimbra (Portugal) le 1<sup>er</sup> septembre 1979, demeurant à L-4210 Esch-sur-Alzette, 20, rue de la Libération.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "D & S COIFFURE s.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour hommes et dames, la pose d'ongles ainsi que la vente de tous articles de la branche.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Dina MAIA FIEL, préqualifiée, soixante-deux parts sociales . . . . .	62
2) Madame Susana DE PEDROSO FERREIRA, préqualifiée, soixante-deux parts sociales . . . . .	62
Total: cent vingt-quatre parts sociales . . . . .	124

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (€ 1.100,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Maria Jesus ARAUJO GARCIA, coiffeuse, née à Luxembourg le 2 août 1970, demeurant à L-4822 Rodange, 10, rue Eugène Huberty, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.
- 4) Le siège social est fixé à L-1420 Luxembourg, 74, avenue Gaston Diderich.

Le notaire instrumentant a rendu attentives les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MAIA FIEL, DE PEDROSO FERREIRA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 juin 2008, Relation: CAP/2008/1889. — Reçu soixante-deux euros. 0,5% = 62,00.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008083027/236/124.

(080095094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

**BRGREOF G Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 139.601.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of June.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. "BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l.", "société à responsabilité limitée" incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.164, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 19th of June 2008.

2. "BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l.", "société à responsabilité limitée" incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registration the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.326, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms. Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 19th of June 2008.

3. "BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) C S.à r.l.", "société à responsabilité limitée" incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.896, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms. Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 19th of June 2008.

Said proxies, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

#### **Art. 2. Purpose.**

2.1 The Company's object is to, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

2.2 The Company may also, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

2.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

2.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

2.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "BRGREGOF G Debt S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the Manager or, in case of several Managers, by the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, in case of several Managers, by the Board of Managers.

In the event that the Manager or the Board of Managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not be partners, appointed by a resolution of the partner(s). In case of one manager, he/it needs to be a Luxembourg resident manager and will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("Conseil de Gérance") (hereafter the "Board of Managers") divided into two categories, respectively denominated "Category A Managers" being Luxembourg resident managers and "Category B Managers" (together referred as the "Managers").

The partner(s) fix(es) the term of the Managers' office. Each Manager may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

**Art. 12.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the Sole Manager or, if there is more than one, by individual signature of any Manager.

#### **Art. 13. Meetings of the Board of Managers.**

13.1 Ordinary meetings of the Board of Managers shall be held semi-annually. Extraordinary meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

13.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

13.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or telefax or email or letter another Manager as his proxy.

13.4 The Board of Managers can validly debate and take decisions,

13.4.1. in case of ordinary meetings, if all Managers are present or represented, provided that not more than one Manager may be represented;

13.4.2. in case of extraordinary meetings, (a) in case of decisions other than set out in Article 14, if at least two Category A Managers are present; or (b) in each of the cases set out in Article 14, if four or more Managers are present or represented, provided that at extraordinary meetings in any case not more than one Manager may be represented.

13.5 Decisions shall be adopted by the majority of the present (or represented) Managers.

13.6 The meetings (ordinary and extraordinary) of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company or at some other place in Luxembourg.

13.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

**Art. 14.** Consent of the Board of Managers of the Company will be required under the quorum and majority requirements as set out under Article 13 for (a) activities which are outside the Company's subsidiary's ordinary course of business or (b) the raising of loans and granting of security for the repayment of such money if the amount of indebtedness outstanding at any time would exceed EUR 50,000.- or (c) the conclusion of other legal transactions which impose obligations on such subsidiary amounting to more than EUR 50,000.- in an individual case

**Art. 15.** In case of several Managers, the Company is managed by the Board of Managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, as long as two of the Managers, including one Category A Manager, are present in Luxembourg. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 16.** The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 17.** The Manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 18.** The Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Manager or the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 19.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 20.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 21.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 22.** The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

**Art. 23.** Each year on December 31st, the accounts are closed and the Manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 24.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 25.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 26.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares are subscribed as follows:

- "BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l." for five thousand one hundred and twenty-three (5,123) shares;
- "BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l." for one thousand fifty-four (1,054) shares; and
- "BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l." for six thousand three hundred and twenty-three (6,323) shares.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

#### *Resolutions of the partners*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person are appointed Managers of the Company for an indefinite period:

**CATEGORY A MANAGERS:**

- Mr. Geoffrey RADCLIFFE, Chartered Accountant, born on 8th October 1958 in Douglas, Isle of Man, British Isles, residing at 36, rue de l'Indépendance, Strassen, L-8021 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Włodzimierz KSIAZAK, chartered accountant, born on 9 February 1971 Warsaw, Poland, with professional address at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

**CATEGORY B MANAGERS:**

- Mr. Bill FINELLI, accountant, born on 4 August 1957 at Kearney New Jersey USA, residing professionally at 300, Campus Drive, 3rd Floor, Florham Park, NJ 07932, U.S.A; and

- Mr. Steven Gary MEISE, born on January 2, 1967 in Dallas, Texas, USA, residing professionally at Inc., 300 Campus Drive, Florham Park, NJ 07932.

Thereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. «BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 121.164, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 19 juin 2008.

2. «BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 130.326, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 19 juin 2008.

3. «BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) C S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 130.896, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 19 juin 2008.

Les procurations, signées ne varietur par la personne comparante et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Objet.**

2.1 L'objet de la société est, directement ou indirectement, d'investir dans, d'acquérir, de détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

2.2 La Société pourra aussi détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

2.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

2.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

2.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «BRGREOF G Debt S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg (commune de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du Gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs Gérants, par décision du Conseil de Gérance.

Il peut être créé, par simple décision du Gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs Gérants, par le Conseil de Gérance, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

## C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de Gérant Unique, celui-ci devra être un Gérant résident luxembourgeois et sera désigné comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de

Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance (ci-après le "Conseil de Gérance") divisé en deux catégories, nommées respectivement, "Gérants de Catégorie A" composée des Gérants résidents luxembourgeois et "Gérants de Catégorie B" (collectivement désignés comme "Gérants").

L'associé unique ou, le cas échéant, les associés, fixe(nt) la durée du mandat des Gérants. Tout Gérant est librement et à tout moment révocable par l'associé unique ou, selon le cas, par les associés.

**Art. 12.** La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du Gérant Unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des Gérants.

**Art. 13. Réunion du Conseil de Gérance.**

13.1 Les réunions ordinaires du Conseil de Gérance se tiendront semi-annuellement. Les réunions extraordinaires seront tenues par le Conseil de Gérance sur convocation d'un Gérant.

13.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé aux formalités de convocation.

13.3 Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou télécopie ou courriel ou lettre un autre Gérant comme son mandataire.

13.4 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions,

13.4.1. dans le cadre d'une réunion ordinaire, lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, à condition qu'un seul Gérant y soit représenté;

13.4.2. dans le cadre d'une réunion extraordinaire, (a) en cas de décisions autres que celles figurant sous l'Article 14 des présents statuts, lorsque deux Gérants de Catégorie A, au moins, sont présents; ou (b) dans chacun des cas établis sous l'Article 14, si quatre Gérants, au moins, sont présents ou représentés, à condition qu'un seul Gérant ne soit représenté à ces réunions extraordinaires.

13.5 Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents (ou représentés).

13.6 Les réunions (ordinaires ou extraordinaires) du Conseil de Gérance se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg.

13.7 Le procès-verbal de toute réunion du Conseil de Gérance sera signé par les Gérants présents ou représentés à ladite réunion. Les extraits des procès-verbaux seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne dûment mandatée soit par un Gérant soit au cours d'une réunion du Conseil de Gérance.

**Art. 14.** Le consentement du Conseil de Gérance de la Société sera requis selon les conditions de quorum et de majorité telles qu'établies à l'Article 13 pour (a) toute activité ne relevant pas du cadre commercial habituel de la filiale de la Société ou pour (b) l'émission de prêts et l'octroi de garantie en vue du remboursement de telles sommes au cas où le montant des créances impayées excéderait à tout moment 50.000 Euros ou pour (c) la conclusion de toute autre transaction légale créant des obligations envers une telle filiale s'élevant, au cas par cas, à plus de 50.000 Euros.

**Art. 15.** En cas de pluralité de Gérants, la Société est gérée par un Conseil de Gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres, pourvu que deux des Gérants, y compris un Gérant de Catégorie A, soient présents à Luxembourg. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

**Art. 16.** Le décès d'un Gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 17.** Le ou les Gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 18.** Le Gérant ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 19.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 20.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 21.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 22.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 23.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 24.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 25.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 26.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les douze mille cinq cents parts sociales sont souscrites comme suit:

- «BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l.» pour cinq mille cent vingt-trois (5.123) parts sociales;
- «BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l.» pour mille cinquante-quatre (1.054) parts sociales;
- «BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) C S.à r.l.» pour six mille trois cent vingt-trois (6.323) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

#### *Résolutions des associés*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

#### *Gérants de Catégorie A:*

- Monsieur Geoffrey RADCLIFFE, expert-comptable, né le 8 octobre 1958 à Douglas, Ile de Man, Iles Britanniques, demeurant au 36, rue de l'Indépendance, Strassen, L-8021 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Włodzimirz KSIAZAK, expert-comptable, né le 9 février 1971 à Varsovie, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.

#### *Gérants de Catégorie B:*

- Monsieur Bill FINELLI, comptable, né le 4 août 1957 à Kearney New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 300, Campus Drive, 3rd Floor, Florham Park, NJ 07932, Etats-Unis d'Amérique; et
- Monsieur Steven Gary MEISE, né le 2 janvier 1967 à Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 300, Campus Drive, 3rd Floor, Florham Park, NJ 07932, Etats-Unis d'Amérique.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2008, Relation: EAC/2008/8427. — Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500.- à 0,5 % = 62,50 EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008083856/239/415.

(080095508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

### **Holzbau & Bedachungen Mertes Bruno GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Ulflingen, 31, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 139.585.

#### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den siebzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex WEBER, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen.

#### SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Bruno MERTES, Dachdecker und Zimmermann, geboren in Heppenbach (Belgien) am 3. Oktober 1962, wohnhaft in B-4771 Amel, Heppenbach, 89A.

2.- Frau Brigitte REUTER, Näherin, geboren in Waimes (Belgien) am 20. August 1959, wohnhaft in B-4771 Amel, Heppenbach, 89A.

Die Erschienenen ersuchten den Notar, wie folgt die Satzungen einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden, die sie untereinander gründen:

#### **Titel I.- Zweck, Firmennamen, Dauer, Sitz**

**Art. 1.** Zwischen den Komparenten und sämtlichen Personen, die Inhaber von Anteilen werden, wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die den sich darauf beziehenden Gesetzen sowie den folgenden Statuten unterliegt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand, im weitesten Sinne, Schreinerei-, Bauschreinerei- und Zimmermannsarbeiten, Unternehmen für Nicht-Metallbaubedachungsarbeiten, Bearbeitung und Holzartikel, Holzhandel, sowie sämtliche sich direkt oder indirekt beziehende Tätigkeiten.

Die Gesellschaft hat ausserdem zum Gegenstand: Unternehmen für Abdichtungsarbeiten sämtlicher Art, Unternehmen für Metallbedachungen beziehungsweise Zinkverkleidungen.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringung, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, oder die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnten.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle Tätigkeiten kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer oder immobiliarer Art ausüben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Gesellschaftsname lautet: HOLZBAU & BEDACHUNGEN MERTES BRUNO GmbH.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Ulflingen.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in irgendeine andere Ortschaft des Landes verlegt werden.

#### **Titel II.- Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-), aufgeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile von je einhundert Euro (€ 100,-).

Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme in den ordentlichen sowie außerordentlichen Generalversammlungen.

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit geändert werden, durch Einverständnis der Gesellschafter.

Bei Kapitalerhöhung können Nichtgesellschafter zur Zeichnung neuer Anteile nur mit Zustimmung aller Gesellschafter zugelassen werden.

**Art. 8.** Jeder Anteil gibt im Verhältnis zu der Summe der bestehenden Anteile ein Recht auf einen Bruchteil des Gesellschaftskapitals sowie der Gewinne.

**Art. 9.** Die Anteile sind nicht teilbar gegenüber der Gesellschaft, die nur einen Inhaber für jeden Anteil anerkennt. Steht ein Gesellschaftsanteil mehreren Mitberechtigten gemeinschaftlich zu, so können sie die Rechte aus diesem nur durch einen gemeinsamen Vertreter ausüben.

**Art. 10.** Die Gesellschaftsanteile können frei veräußert werden, an Gesellschafter. Die Anteile können aber nicht veräußert werden unter Lebenden an Dritte, die nicht Gesellschafter sind ohne Einverständnis aller Gesellschafter. Der Übergang von Gesellschaftsanteilen von Todes wegen regelt sich nach derselben Bestimmung des Einverständnisses aller Gesellschafter. In diesem letzten Fall jedoch ist das Einverständnis nicht erforderlich wenn der Übergang auf die Erben, Kinder oder Ehepartner erfolgt.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch den Tod, durch Entziehung der Rechte, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

**Art. 12.** Die Gläubiger, Interessenten und Erben haben nicht das Recht mit gleich welcher Begründung auf die Güter und Dokumente der Gesellschaft Siegel anlegen zu lassen.

### **Titel III.- Verwaltung und Vertretung**

**Art. 13.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet die gegenüber von Drittpersonen die ausgedehntesten Befugnisse haben, um im Namen der Gesellschaft in allen Fällen zu handeln und um sämtliche Akten und Geschäfte zu genehmigen, soweit sie im Rahmen des Zweckes der Gesellschaft sind.

Für die Gesellschaft zeichnet in allen Fällen rechtsverbindlich der Geschäftsführer oder, wenn mehrere bestellt sind, zwei Geschäftsführer gemeinsam.

**Art. 14.** Der Tod des Geschäftsführers oder seine Austretung aus der Gesellschaft, aus gleich welchem Grund, zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft mit sich.

**Art. 15.** Jeder Gesellschafter darf an den Beschlussnahmen teilnehmen was auch immer die Zahl seiner Anteile ist. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen abzugeben als er Anteile besitzt oder vertritt.

**Art. 16.** Die gemeinsamen Beschlüsse sind nur dann rechtsgültig, wenn sie genehmigt wurden, von Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 17.** Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für die Verpflichtungen die sie im Namen der Gesellschaft formrichtig eingegangen sind. Als bloße Bevollmächtigte haben sie nur die Verpflichtung ihr Mandat auszuüben.

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember des jeweiligen Jahres.

**Art. 19.** Jedes Jahr am 31. Dezember wird ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft sowie eine Bilanz durch die Geschäftsführung erstellt.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft vom Inventar und der Bilanz Kenntnis nehmen.

**Art. 20.** Der Ertrag der Gesellschaft, wie er aus dem jährlichen Inventar hervorgeht, nach Abzug der Unkosten, der Belastungen und der notwendigen Abschreibungen, ergibt den Reingewinn.

Von dem Reingewinn werden 5% (fünf Prozent) zurückgehalten zur Bildung des gesetzlichen Reservefonds bis derselbe 10 % (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht. Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

### **Titel IV.- Auflösung, Liquidation**

**Art. 21.** Bei Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, Gesellschafter oder Drittpersonen, ernannt von den Gesellschaftern welche ihre Befugnisse und Entschädigungen festlegen.

**Art. 22.** Für alle nicht durch vorliegende Satzung geregelten Punkte gelten die sich in Kraft befindenden gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

#### *Erklärung*

Zum Zwecke der Einregistrierung erklären die Erschienenen, dass die gegründete Gesellschaft eine Familiengesellschaft ist zwischen den Eheleuten Herr Bruno MERTES und Frau Brigitte REUTER.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Gesellschaftsanteile*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen alle einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile wie folgt zu zeichnen:

1.- Herr Bruno MERTES, vorgeannt, fünfundneunzig Anteile . . . . .	95
2.- Frau Brigitte REUTER, vorgeannt, dreissig Anteile . . . . .	30
Total: einhundertfünfundzwanzig Anteile . . . . .	125

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Geld eingezahlt, so daß ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf ungefähr eintausend Euro (€ 1.000,-) abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Herr Bruno MERTES, vorgeannt, wird zum Geschäftsführer, auf eine unbestimmte Dauer, ernannt.
- 2) Die Gesellschaft wird rechtmässig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.
- 3) Die Gesellschaft hat ihren Sitz in L-9911 Uffingen, 31, rue de Wilwerdange.

Der unterzeichnete Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass vor jeglicher kommerzieller Aktivität, die soeben gegründete Gesellschaft im Besitz einer gültigen und vorschriftsmässigen Handlungsmächtigung zur Ausübung ihres Gesellschaftszweckes sein muss, was ausdrücklich durch die Erschienenen anerkannt wurde.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Niederkerschen in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben mit dem Notar.

Gezecht: MERTES, REUTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 19 juin 2008. Relation: CAP/2008/1901. - Reçu trente et un euros vingt-cinq cents. 0,25 % = 31,25.

*Le Receveur (signé):* NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008083029/236/117.

(080095112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

### **Mobilito s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 139.582.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le douze juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

#### A COMPARU:

La société anonyme «GODFRIND GROUP S.A.», ayant son siège à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mai 2008, en voie d'inscription au R.C.S.L.,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Philippe VANDERHOVEN, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 juin 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

#### **Titre I<sup>er</sup> : Raison sociale, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'importation, l'exportation, l'achat, la vente et la location de véhicules automoteurs neufs et d'occasion et motos de toutes marques, d'accessoires et pièces détachées ainsi que toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet.

La société peut effectuer la gestion d'entreprises automobile, la comptabilité et le marketing ainsi que toutes formes de services liés à l'exploitation d'une concession automobile pour son propre compte ou pour le compte d'autrui.

La société peut assurer le transport de véhicules automoteurs neufs, d'occasion ou accidentés ainsi que le transport de pièces de rechange pour son propre compte ou le compte d'autrui.

La société peut effectuer le lavage intérieur et extérieur de véhicules automoteurs neufs et d'occasion, que ce soit à domicile ou sur son lieu d'exploitation.

La société peut être mandataire pour réaliser tout type d'opérations commerciales liées à l'automobile, et se rapportant notamment à: des véhicules neufs ou d'occasion, de l'outillage, la conception de système d'organisation, de rangement ou de stockage.

Elle a en outre également pour objet l'établissement des formalités d'immatriculation ainsi que le passage au contrôle technique de tous véhicules automoteurs neufs ou d'occasion.

La société pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "MOBILITO s.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Clemency.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## **Titre II: Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (€ 100,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III: Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### **Titre IV: Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

### **Titre V: Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

### **Titre VI: Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2008.

*Souscription et libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique la société anonyme «GODFRIND GROUP S.A.», préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Christophe GODFRIND, chef d'entreprise, né à Messancy (Belgique), le 2 décembre 1972, demeurant à B-6780 Messancy, avenue de Longwy, 91, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VANDERHOVEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 juin 2008, Relation: CAP/2008/1888. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents. 0,5% = 62,50.

*Le Receveur (signé): NEU.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008083026/236/161.

(080095091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

**Scandinavian SP S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.939.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 14 avril 2008 que:

La société SPP (GENERAL PARTNER) LIMITED "general partner" des FITZWILLIAM STRATEGIC PROPERTY PARTNERSHIP FUND NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 8 Baker Street, Londres, W1U 3LL, Grande Bretagne, a cédé 100 parts sociales qu'elle détenait dans la société SCANDINAVIAN SP S.à r.l. (anciennement FSPP3 No 2 S.à r.l.), ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle à THE SCANDINAVIAN STRATEGIC PROPERTY FUND LP, ayant son siège social à 8 Baker Street, Londres, W1U 3LL, Grande Bretagne.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société SCANDINAVIAN SP S.à r.l. en date du 14 avril 2008 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société SCANDINAVIAN SP S.à r.l. est détenu comme suit:

THE SCANDINAVIAN STRATEGIC PROPERTY FUND LP, ayant son siège social à 8 Baker Street, Londres, W1U 3LL, Grande Bretagne: 100 parts

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008081727/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07151. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080093271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.